Qu'est-ce qu'un Atelier Chantier d'Insertion?

C'est une structure conventionnée par l'État ayant pour objectif de remettre au travail des personnes privées d'emploi rencontrant des problématiques socio-professionnelles.

L'A.C.I. offre un contrat de travail de 6 à 24 mois. L'objectif est de transmettre le savoir être et un savoir faire afin que ces personnes puissent renouer avec le marché du travail.







Travaux de conditionnement - ACI ARC Auchel

REÇU AU TITRE DES DONS



Nous vous délivrerons le formulaire **Cerfa n° 11580*03** également disponible sur le site http://www.impots.gouv.fr

- S'il s'agit d'un don fait par un particulier non assujetti à l'impôt sur la fortune, cochez l'article 200 du Code général des impôts (CGI).
- S'il s'agit d'un don fait par une entreprise, cochez l'article 238 bis du CGI.
- S'il s'agit d'un particulier assujetti à l'impôt sur la fortune et que l'association est éligible au dispositif spécifique pour les réductions de cet impôt, cochez l'article 885-0 V bis A du CGI.

HABITAT INSERTION

Association reconnue Atelier et Chantier d'Insertion par avis du Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Économique du 16 Janvier 2007 et Arrêté Préfectoral du 11 Avril 2007

> Siège social : 122, rue d'Argentine B.P. 106 62702 BRUAY-LA-BUISSIÈRE TÉL : 03.91.80.12.00 FAX : 03.91.80.12.19

N° SIRET : 387 950 272 000 105

Particuliers · Chefs d'entreprise Notaires · Avocats · Experts comptables...

RÉDUCTION D'IMPÔTS







PARTICULIERS

Contribuez à la création d'emplois sur l'Artois

Vos dons vous ouvrent un droit à une réduction d'impôts sur le revenu égale à 66% de leur montant dans la limite de 20% du revenu imposable.

Celle-ci est égale à 75% des versements aux organismes fournissant des aides (soins, repas, logement...) aux personnes défavorisées dans la limite de 526 euros, avec report possible sur les 5 années suivantes en cas de dépassement.



<u>Par exemple:</u>

- 30 € de dons donnent droit à une réduction d'impôts de 19,80 € soit 10,20 € à votre charge.
- 100 € de dons donnent droit à une réduction d'impôts de 66 € soit 34 € à votre charge.

Lorsque le montant des dons dépasse la limite de 20 % du revenu imposable, l'excédent est reporté sur les 5 années suivantes et ouvre droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions.



CHEFS D'ENTREPRISE

Bénéficiez de la réduction des charges et participez à l'économie sociale et solidaire

Les entreprises, acteurs du processus de croissance et de développement économique, sont au centre de l'attention de nombreuses politiques publiques.

Un don pour favoriser votre R.S.E.*

Ce don peut aider les entreprises à faire évoluer leur culture et leurs pratiques pour contribuer au développement d'une société à visage plus humain :

- les actionnaires portent un intérêt croissant au comportement socialement responsable des entreprises dans lesquelles ils souhaitent investir
- les clients et consommateurs sont de plus en plus attentifs au comportement responsable et aux actions sociales des marques
- les salariés sont davantage soucieux d'être associés aux projets de leur entreprise et rassurés sur son éthique
- les pouvoirs publics et les institutions internationales renforcent la réglementation et encouragent le mécénat (incitation fiscale)

L'ensemble des versements au titre du mécénat permet à l'entreprise de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60 % de leur montant, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires H.T.

Au-delà de 0,5 %, ou en cas d'exercice déficitaire, un report est possible sur les 5 exercices suivants dans la limite de 0,5 % s'appliquant au total des versements de mécénat.

*Responsabilité Sociétale des Entreprises

NOTAIRES · AVOCATS EXPERTS COMPTABLES...

Faites profiter vos clients de la réduction d'impôts



Spécialistes de l'Accompagnement Patrimonial des Particuliers et des Entreprises

Faites profiter à vos clients des avantages fiscaux ouverts par un don à :

HABITAT ET INSERTION

Association Loi 1901 à but non lucratif reconnue organisme d'intérêt général, habilitée à recevoir les dons ouvrant droit à réduction d'impôts.